

CONSEIL MUNICIPAL du 4 OCTOBRE 2013

Délib . 04.10.001

OBJET : Travaux d'Aménagement de la piste de la CHALOZE-
DEMANDE DE MODIFICATION DU DOSSIER DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'au vu des résultats de la première consultation d'entreprises pour la dévolution, dans le cadre d'une procédure adaptée, du marché de réfection généralisée de la route forestière de la CHALOZE, le montant inscrit au dossier de subvention peut permettre de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- Extension de la réfection généralisée jusqu'à la place de retournement cote altimétrique 1435m.
- Réfection généralisée de la bretelle sous Cuguret entre le col de Chalozé et la place de retournement.
- Empierrement de 2 places de dépôts.
- Réalisation d'un soutènement ponctuel en enrochement RF Chalozé.
- Réalisation d'un radier en complément des ouvrages hydrauliques existant ou à créer.

Ces travaux supplémentaires permettront de prolonger la desserte du massif et d'améliorer les conditions de dépôt, de chargement et de tri des bois, en restant dans l'enveloppe financière initiale de 67 000 euros HT.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander une modification du dossier de subvention pour changement des quantités et travaux supplémentaires tels qu'exposés, sans changement du montant total du projet. Le linéaire travaillé étant porté à 5350 mètres.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les pièces et documents du dossier de demande de modification et à transmettre ce dossier à la DDT;
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib . 04.10.002

OBJET : Prix des concessions des cimetières

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le prix des concessions perpétuelles délivrées à compter du 1er novembre 2013 des cimetières à 300 € le mètre carré ;
- DECIDE que les concessions se trouvant dans l'extension du cimetière du village, ne seront délivrées qu' équipées d'un caveau dont le coût sera remboursé, à prix coûtant à la Commune par le bénéficiaire de la concession ;
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib . 04.10.03

OBJET : Achat d'un ordinateur pour l'école

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir un ordinateur pour la directrice de l'école et l'enseignement à l'école, selon le devis de la CAMIF Collectivités du 27 août 2013 s'élevant à 549 € HT soit 656.60 €TTC ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délib . 04.10.04

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN PRESBYTERE- EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le financement du coût des travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'ancien presbytère, nécessite le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement du coût des travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'ancien presbytère dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 25 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixes : 4.51 %
- Frais de dossier : 80 €
- Périodicité remboursement : trimestrielle

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

-CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib . 04.10.05

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTREE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE « AUZET » - EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux pour le remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la salle polyvalente « AUZET », nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement des travaux de remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la porte de la salle polyvalente « AUZET » dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 13 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixes : 4.51 %
- Frais de dossier : 80 €
- Périodicité remboursement : trimestrielle

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

-CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib.04.10.006

OBJET : TARIFS DE DENEIGEMENT POUR L'HIVER 2013/2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE ainsi qu'il suit le tarif de déneigement de chaque voie privée située sur le territoire de la Commune pour l'hiver 2013/2014, selon la longueur de la voie à déneiger :

1 - Moins de 10 m	55 €
2 – De 10 m à 50 m	105 €
3 – Au-delà de 50 m	160 €

Le Conseil Municipal rappelle les conditions de l'intervention de la Commune pour le déneigement des voies privées nécessaires à la bonne organisation du service à compter de l'hiver 2013/2014.

Les personnes intéressées devront déposer une demande écrite et s'acquitter au préalable du montant de leur redevance lors de la signature de la convention à passer avec la Commune au plus tard le 30 Novembre 2013.

Pour chaque voie à usage commun des copropriétés, lotissements et autres, il devra être désigné une personne responsable chargée de la redevance à la Commune.

La prestation de déneigement ne comprend pas le sablage.

La commune se réserve le droit de ne pas accepter le déneigement des voies privées dont la configuration ou l'état d'entretien sont incompatibles avec la bonne exécution de la prestation.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 04.10.04

Délib . 04.10.07

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN PRESBYTERE- EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le financement du coût des travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'ancien presbytère, nécessite le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement du coût des travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'ancien presbytère dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 25 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixes : 4.33 %
- Frais de dossier : 50 €
- Périodicité remboursement : trimestrielle

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

-CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 04.10.05

Délib . 04.10.08

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTREE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE « AUZET » - EMPRUNT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux pour le remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la salle polyvalente « AUZET », nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement des travaux de remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la porte de la salle polyvalente « AUZET » dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 13 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixes : 4.33 %
- Frais de dossier : 50 €
- Périodicité remboursement : trimestrielle

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

-CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 14.09.009.

Délib : 04.10.09

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX NEUFS 2013 SUR LA VOIRIE COMMUNALE : EMPRUNT

Monsieur le Maire expose que les travaux réalisés sur la voirie communale, au cours de l'année 2013, nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposées par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOPTE le plan de financement suivant :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| • Montant des travaux HT | 48 000 € |
| • Financement : amendes de police | 1 775 € |
| DETR 2013 | 2 000 € |
| • Emprunt | 44 000 € |
| • Participation Commune | 225 € |

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement des travaux réalisés sur la voirie communale au cours de l'année 2013 dans les conditions suivantes :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| • Montant de l'emprunt | 44 000 € |
| • Durée | 15 ans |
| • Taux fixes | 4.33 % |
| • Frais de dossier | 100 € |
| • Périodicité remboursement | trimestrielle |

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 14.09.010.

Délib : 04.10.10

OBJET : TRAVAUX D' AMENAGEMENT DU MUR DU CIMETIERE DU HAUT VERNET ET D' EXTENSION DU CIMETIERE DU VILLAGE - EMPRUNT

Monsieur le Maire expose que les travaux réalisés pour les cimetières de la Commune, au cours de l'année 2013, nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposés par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement des travaux réalisés pour les cimetières du village et du Haut Vernet au cours de l'année 2013 dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt 33 000 €
- Durée 15 ans
- Taux fixes 4.33 %
- Frais de dossier 80 €
- Echéance trimestrielle

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 14.09.011.

Délib : 04.10.11

OBJET : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CHAPELLE DE SAINT PANCRACE - EMPRUNT

Monsieur le Maire expose que les travaux réalisés à la chapelle de Saint Pancrace au cours de l'année 2013, nécessitent le recours à un emprunt aux conditions proposés par la CRCA.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement suivant des travaux de réhabilitation de la chapelle de Saint Pancrace :

- Montant des travaux 88 000 € HT
- Subventions :
 - conseil régional 17 200 €
 - conseil général 17 200 €
 - Feader 34 400 €
 - Autofinancement 19 200 €

- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Région PACA, l'emprunt pour le financement des travaux réalisés à la chapelle de Saint Pancrace au cours de l'année 2013 dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt 19 200 €
- Durée 12 ans
- Taux fixes 3.99 %
- Frais de dossier 50 €
- Périodicité remboursement trimestriel

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du CRCA dans les conditions ci-dessus précisées ;

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.